

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 28 janvier 2020**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1015	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mardi 28 janvier 2020 à 14 h** à SAINT-LÔ au Conseil départemental, (salle Amiral Tourville) sur convocation du 14 janvier 2020.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

- M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
- M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
- Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
- M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
- M. Jean MORIN, canton Créances
- M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

- Mme Maryse LE GOFF, canton Carentan

Délégués des EPCI titulaires :

- M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
- M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

- M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
- M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse LE GOFF)

Délégués des EPCI titulaires :

- M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
- M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
- M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

ETAIENT ABSENTS

- Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
- M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAED)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°999 du Comité du 25 septembre 2019 favorable au partenariat du SMEL au programme INdIGO dont les objectifs reposent sur le développement de produits innovants de types engins de pêche à composante bioplastique et biodégradable en milieu marin en fin d'utilisation,

Vu le besoin en personnel pour assurer une partie des actions de ce programme dont :

- ✓ les missions suivantes :
 - Dresser un bilan de la situation actuelle concernant l'utilisation du plastique dans l'industrie de la pêche et de l'aquaculture
 - Identifier les filières de recyclage et d'élimination des engins de pêche
 - Tester des prototypes en bioplastique pour la pêche et l'aquaculture en conditions réelles d'utilisation
 - Le suivi du projet dans sa globalité

- ✓ et des tâches de suivis des ressources halieutiques ;

Vu la possibilité d'un contrat d'accompagnement aidé par l'Etat (CAED) pour une durée de 2 ans dont le coût annuel chargé est de 20 827€ avec une prise en charge annuelle de l'Etat de 5 400 € ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent technique en appui au chef de projets pôle Pêche, à compter du 1^{er} février 2020, en contrat d'accompagnement aidé par l'Etat dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » étant précisé que :

- ✓ le contrat d'accompagnement dans l'emploi sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois ;
- ✓ la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ;
- ✓ sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire

Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,

Patrice PILLET

